

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13886
10 avril 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 AVRIL 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la demande du ministre sud-africain des affaires étrangères et de
l'information, M. R. F. Botha, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une lettre datée du 10 avril 1980 qu'il vous adresse.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) J. Adriaan EKSTEEN

Annexe

Lettre datée du 10 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Ministre sud-africain des affaires étrangères et de l'information

J'ai pris note des allégations avancées par le représentant permanent de la Zambie dans une lettre (S/13878) qu'il vous a adressée le 8 avril 1980. Le Gouvernement sud-africain est fermement convaincu que les différends internationaux doivent être résolus par des moyens pacifiques. Point n'est besoin de rappeler que l'Afrique du Sud a toujours été disposée à entamer des négociations sur toute question internationale la concernant. Les moyens de communication existants - qui sont le résultat de la politique de coopération avec la Zambie suivie par l'Afrique du Sud - permettraient de résoudre bilatéralement les questions qui paraissent préoccuper la Zambie. Le caractère bilatéral du problème apparaît clairement dans le fait que la Zambie accueille sur son territoire des éléments hostiles à l'Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain/Namibie, qui mènent activement des campagnes de subversion, de sabotage et de terrorisme.

Il est évident que la Zambie a choisi le moment de présenter sa demande de convocation au Conseil de sécurité de façon à précéder la réponse de l'Afrique du Sud au rapport sur les négociations concernant le Sud-Ouest africain présenté par le Secrétaire général le 31 mars 1980 (S/13862).

Comme on l'a fait observer dans de nombreuses communications adressées au Secrétaire général, il existe dans la zone frontalière entre le Sud-Ouest africain/Namibie d'une part et la Zambie et l'Angola d'autre part, une situation instable du fait de la présence de terroristes armés de la SWAPO qui peuvent attaquer le Sud-Ouest africain/Namibie à partir de bases situées en Angola et en Zambie. Le Secrétaire général a été informé régulièrement de ces attaques et plus de 800 opérations menées par la SWAPO ont été portées à son attention au cours des 18 derniers mois.

Cet état de choses et l'appui politique et matériel que l'Organisation des Nations Unies accorde exclusivement à la SWAPO, au détriment des partis démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie, nuisent considérablement à l'effort international actuellement déployé pour permettre au Sud-Ouest africain/Namibie d'accéder rapidement à une indépendance internationalement reconnue à l'issue d'élections libres et justes.

L'Afrique du Sud demeure responsable de la paix et de la sécurité du Sud-Ouest africain/Namibie et de ses habitants. Elle n'a donc d'autre recours que de prendre des mesures de protection contre une agression lancée à partir du territoire zambien. Ces mesures sont en réaction directe contre la menace posée par ces activités terroristes. Elles visent uniquement les auteurs de l'agression et non les pays en cause ou leurs ressortissants. La Zambie doit assumer l'entière responsabilité du fait qu'elle permet à des éléments terroristes de prendre asile sur son territoire et d'utiliser celui-ci comme base pour lancer leurs opérations.

C'est donc la Zambie qui est en violation constante du droit international, notamment des dispositions de la Charte des Nations Unies selon lesquelles les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales. C'est donc la Zambie et non l'Afrique du Sud qui devrait être l'accusée devant le Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud a le droit et le devoir de protéger les peuples en question contre les actes d'agression et de subversion. Elle n'a pas d'autre choix que de continuer à éliminer les menaces venant de pays qui accueillent ouvertement des terroristes et permettent que des attaques soient lancées contre le Sud-Ouest africain/Namibie et l'Afrique du Sud à partir de leur territoire.

L'Afrique du Sud a clairement démontré, à la fois par ses paroles et par ses actes - transport d'urgence d'aliments et fourniture de wagons et locomotives - le rôle qu'elle joue pour promouvoir le développement pacifique de l'Afrique australe. Les céréales sud-africaines ont aidé à pallier de graves pénuries alimentaires dans la région et, jusqu'à maintenant, le réseau de transports et communications de l'Afrique du Sud a été mis à la disposition de la région. La Zambie en a particulièrement bénéficié. Il y a actuellement près de 3 000 wagons de marchandises sud-africains en Zambie, ce qui gêne d'ailleurs considérablement les Chemins de fer sud-africains.

Dans ce contexte de coopération de l'Afrique du Sud, les allégations de la Zambie concernant l'agression sud-africaine n'ont aucun sens.

L'Afrique du Sud souhaite vivre en paix avec tous ses voisins africains. Elle s'est engagée à faire accéder le Sud-Ouest africain/Namibie à l'indépendance par des voies pacifiques et démocratiques, ce qui rend inutile le recours à la violence de la part de tout groupe désireux de participer à ce processus. Ce dont l'Afrique australe a besoin, c'est d'un débat calme et d'une action coordonnée pour faire face aux grands problèmes qui se posent à la région - enseignement, santé et développement. Cette région a de vastes possibilités, si la paix peut remplacer la provocation. L'Afrique du Sud est disposée à participer pleinement au développement de la région. Elle peut apporter une contribution substantielle dans les domaines de l'agriculture, des communications, de l'énergie, des techniques industrielles et des services de santé, mais elle ne peut le faire dans un climat d'hostilité et d'intolérance. Au lieu de dissiper ses forces et ses ressources en hostilité à l'égard de l'Afrique du Sud, la Zambie ferait bien de chercher à résoudre ses propres problèmes intérieurs. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'adopter une résolution conseillant à la Zambie d'oeuvrer au développement de son peuple au lieu d'entrer en conflit avec l'Afrique du Sud.

R. F. BOTHA
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'INFORMATION
DE LA REPUBLIQUE SUD-AFRICAINE